

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 6      Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Réseau des médiathèques entre dore et allier - Acquisition de mobilier de bibliothèques pour le réseau des médiathèques entre dore et allier - Demande de subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme et à la DRAC-DGD**

**RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER  
ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES POUR LE  
RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME  
ET A LA DRAC-DGD**

Madame la Présidente rappelle, que dans le cadre de la poursuite de la modernisation du Réseau des Médiathèques et également dans le cadre de l'extension de la Médiathèque Intercommunale, il est nécessaire de doter tous les lieux de mobiliers complémentaires adaptés afin de satisfaire la présentation des collections au public et le travail des agents. C'est ainsi que la Communauté de Communes procède annuellement à l'acquisition de mobiliers complémentaires pour son réseau de médiathèques.

Elle précise que ce programme d'acquisition de mobilier de bibliothèques est éligible au dispositif d'aide financier présenté par le service lecture publique auprès :

- Du Conseil Départemental,
- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide aux bibliothèques publiques des collectivités territoriales - Concours Particulier de la dotation Générale de Décentralisation

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver le budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
1 - Matériel pour Ludothèque et valises	155.32€	<b>1 - Conseil Départemental 63</b>	1 951.66€
2 - Bac albums et panneau signalétique	380.20€	<b>2 - ETAT - DGD</b>	3 252.76€
3 - Container pour déménagement réserve et abri de jardin	5 970.00€	<b>3 - Fonds propres</b>	1 301.10€
<b>Total :</b>	<b>6 505.52 €</b>		<b>6 505.52 €</b>

- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande d'aide à hauteur de 1 951.66 € auprès du Conseil Départemental
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande à hauteur de 3 252.76€ auprès de La DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente